INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 28 mars 2022**

* Les marchés actions européens ont bien débuté la semaine, même s'ils clôturent assez loin de leurs sommets du jour. Le CAC 40 a gagné 0,54% à 6 598,11 points après avoir atteint plus tôt dans la journée 6 683,7 points. L'indice phare a pratiquement retrouvé le niveau qui était le sein à la veille de l'invasion de l'Ukraine par la Russie (6 781 points le 23 février au soir). En Europe, le constat est similaire. L'Euro Stoxx 50 a gagné ce lundi 0,89%.
* A Wall Street en revanche, la tendance est mitigée. Vers 17h30, le Dow Jones abandonne 0,3% tandis que le Nasdaq grappille 0,5%. New York reprend son souffle après avoir signé vendredi sa deuxième séance consécutive de hausse et clôturer sur des plus hauts d'un mois.
* Après des débuts hésitants, les indices actions européens ont pris le chemin de la hausse, soutenus notamment par les valeurs financières. Ces dernières ont profité de la remontée des taux longs.
* En milieu de journée, le rendement du dix ans américain a dépassé le seuil des 2,5% pour atteindre un sommet depuis près de trois ans dans la perspective d'une accélération de la normalisation de la politique monétaire de la Fed. A cet égard, la publication du rapport sur l'emploi américain en mars, vendredi, est très attendue.
* Le marché des taux s'est ensuite renversé, sans doute sur des rachats à bon compte. Vers 17h, le rendement du dix américain, qui évolue en sens inverse du prix des obligations, abandonnait 6 points de base à 2,42%, ralentissant du même coup le dynamisme des indices.
* Mais c'est surtout le repli des valeurs pétrolières, dans le sillage de la chute des cours du brut, qui a contribué à modérer la tendance haussière. Toujours vers 17h, le prix du baril américain de WTI décrochait de 7,8% à 105 dollars sur des prises de bénéfices.
* La guerre en Ukraine a continué par ailleurs de susciter l'intérêt des investisseurs mêmes si l'espoir d'une trêve rapide demeure très mince.
* Les cours du baril de pétrole reculent nettement aujourd'hui. Le baril de WTI perd 7,53% à 105,32 dollars à l'approche de la clôture des marchés actions en Europe. Après avoir bénéficié des craintes sur une offre insuffisante du fait des conséquences de la guerre en Ukraine, les prix des hydrocarbures sont soutenus aujourd'hui par des inquiétudes à propos de la demande. Cette crainte est alimentée par une nouvelle vague de Covid, qui ne cesse de prendre d’ampleur en Chine. La Chine a en effet décider de reconfiner Shanghai en deux étapes.
* En fin d’après-midi, le yen recule de 1,04% à 123,32 yens pour un dollar. Durant la matinée, la devise japonaise a même touché son niveau le plus bas depuis fin 2015 à 125,04 yens pour un dollar. Si la Banque centrale américaine (Fed) a entamé la normalisation de sa politique monétaire, la Banque du Japon (BoJ) maintient son approche ultra-accommodante afin de ne pas entraver la croissance économique du pays. Dans cette optique, la BoJ a annoncé ce lundi sa volonté d’acheter un nombre illimité d’emprunt d’Etat à 10 ans afin de freiner la remontée des rendements.
* En 2021, le coût horaire moyen de la main-d'œuvre dans l'Union Européenne a été estimé à 29,1 euros par Eurostat, contre 28,6 euros un an plus tôt. Dans la zone euro, il a été de 32,8 euros, en hausse par rapport aux 32,4 euros un an plus tôt. Le coût horaire le plus bas a été enregistré en Bulgarie (7 euros) et en Roumanie (8,5 euros), et le plus élevé au Danemark (46,9 euros), au Luxembourg (43 euros) et en Belgique (41,6 euros). En France, il était de 37,9 euros et en Allemagne, de 37,2 euros.
* Après une année 2020 en très net recul par rapport à 2019, avec 237 films agréés, le Centre National de Cinématographie (CNC) a agréé l’année dernière quelque 340 films. Cette forte augmentation s’explique par un rattrapage important des projets non tournés pendant la pandémie, précise le CNC. "Si l’on observe la moyenne des films agréés en 2020 et 2021, on dénombre 289 films par an, soit un niveau inférieur à celui observé sur les 3 années avant la crise sanitaire (300 films chaque année)", relève l'organisme.

Au total, 1,1 milliard d'euros ont été investis dans la production cinématographique d'initiative française l'an passé, soit le deuxième plus haut niveau de la décennie après 2016 (1,2 milliard).

**SOCIETES**

* Le palmarès de la Bourse de Paris a été dominé par Eurofins (+2,3%). A l'opposé, Bouygues a cédé 2,4%, pénalisé par Morgan Stanley qui a abaissé sa recommandation à Pondération en ligne contre Surpondérer.
* C’est un nouvel épisode du scandale Orpea (+4,52% à 37,49 euros). Brigitte Bourguignon, la ministre chargée de l'Autonomie, a annoncé ce week-end que l’Etat allait porter plainte contre l’exploitant d’Ehpad et qu’il allait exiger le remboursement des financements publics qui auraient été irrégulièrement employés. Cette annonce fait suite aux conclusions de l’enquête menée par l’Inspection générale des finances (IGF) et des affaires sociales (IGAS) et faisant état de « dysfonctionnements significatifs dans l’organisation du groupe au détriment de la prise en charge des résidents ».

En réaction, Orpea a dit prendre acte de l'annonce par Brigitte Bourguignon de sa décision de transmettre au procureur de la République le rapport de la mission de contrôle menée par l'IGAS et l'IGF.

" Cette transmission nous permettra de nous expliquer dans la sérénité, faire valoir nos droits et bien entendu collaborer avec la Justice à chaque fois que cela sera nécessaire ", a déclaré Orpea.

Le groupe a regretté que le rapport de la mission d'inspection n'ait pas été rendu public. " Le rapport de la mission permet de conclure qu'il n'y a pas de ‘système' organisé qui aboutirait à une maltraitance généralisée et dément clairement certaines des allégations les plus choquantes du livre Les Fossoyeurs ", fait valoir Orpea.

En parallèle, le groupe dément formellement l'existence d'un système visant à optimiser l'utilisation des dotations publiques.

" 20 millions d'euros d'excédents ont été constatés entre 2017 et 2020, mais Orpea considère que 4,6 millions d'euros pourraient relever d'imputations non conformes sur les dotations de soin et dépendance ", relève Invest Securities.

* Telecom Italia (TIM) a progressé de 1,7% à la bourse de Milan, à 33,8 centimes par titre, après avoir confirmé un intérêt du fonds CVC pour acquérir une participation minoritaire de sa future division ServCo. Celle-ci serait créée en cas de réalisation du nouveau plan stratégique présenté par TIM au début du mois et censé générer de la valeur en séparant les activités. ServCo regrouperait les activités de la division Entreprise (c'est-à-dire la connectivité et les services TIC) en plus de celles des centres de données (Noovle), des imprimantes (Olivetti) ou encore de la cybersécurité (Telsy).

Reçue "tard dans la soirée du 25 mars", la proposition sera examinée par le conseil d'administration de l'opérateur italien, qui doit se réunir mardi 29 mars.

Bloomberg, qui a révélé l'information le premier au cours du weekend, a précisé que l'offre, portant sur 49% du capital de la future ServCo, n'était pas contraignante. CVC aurait également demandé huit semaines pour mener les opérations de due diligence et se serait engagé à maintenir les 6500 emplois actuels que représentent les activités concernées.

* Apple prévoit de fabriquer environ 20 % de moins d'iPhone SE au prochain trimestre que ce qui était initialement prévu; soit une baisse de 2 à 3 millions d'exemplaires. C'est l'un des premiers signes que la guerre en Ukraine et l'inflation imminente ont commencé à entamer la demande d'électronique grand public, ont déclaré à Nikkei Asia de sources bien informées sur la question.

Le géant technologique américain a également réduit les commandes de ses écouteurs AirPods de plus de 10 millions d'unités pour toute l'année 2022, car l'entreprise prévoit une piètre demande et souhaite réduire le niveau des stocks.

Apple a également demandé aux fournisseurs de fabriquer quelques millions d'unités de moins que prévu de l'ensemble de la gamme d'iPhone 13.

* En Russie, les multinationales françaises tentent de gérer leurs intérêts, la guerre et les sanctions occidentales. Vendredi dernier au soir, Axa a annoncé sa décision, prise jusqu'à nouvel ordre, de ne pas souscrire d'affaires nouvelles ni renouveler de contrats d'assurance ou de réassurance couvrant des biens de détention russe situés en Russie. Axa a également décidé de ne pas effectuer un quelconque investissement dans des actifs russes. Le groupe n'a pas d'équipe en Russie, mais une part d'un peu moins de 40 % dans l'assureur auto Reso Garantia.

En tout état de cause, la contribution de Reso Garantia dans les résultats du groupe n'est pas " significative ", avait indiqué Thomas Buberl, lors de la présentation des résultats annuels du groupe , intervenue le jour de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Axa a précisé n'avoir aucun contrôle opérationnel ou de gestion sur cette société et a décidé de retirer ses administrateurs du conseil.

Ce week-end à Doha, le PDG de TotalEnergies, Patrick Pouyanné, a rappelé la nouvelle doctrine de son groupe en Russie. La multinationale, très présente dans le pays arrête le pétrole et n'y fera pas de nouveaux investissements. Pour autant, cette posture essuie une controverse médiatique, balayée par le patron du groupe.

"La question pour nous est de savoir que faire des actifs existants. Pour ceux-là, nous ne sommes pas prêts à les donner gratuitement au peuple russe, aux oligarques russes ou à la Russie", a souligné le dirigeant.

Si le groupe abdique pour le pétrole, il maintient ses activités, bien plus importantes, dans le gaz : 30 % de sa production gazière et 40 % de ses réserves se trouvent en effet en Russie grâce notamment à sa participation de 19,7 % du capital de Novatek, entreprise privée russe, contre 5 % de sa production et 6 % de ses réserves en pétrole.

* Dekuple (+7,92% à 28,60 euros) a réalisé en 2021 un résultat net de 9,1 millions d'euros, en progression de 46,7 %. Le résultat opérationnel s’élève à 14,8 millions, soit 11,0 % de la marge brute contre 7,8 % en 2020. Cette progression s’explique principalement par la hausse du résultat d’ADLPartner SA engendrée par le recentrage des investissements commerciaux dans l’activité Magazines, la diminution de la perte comptable de l’activité Assurances et la progression des résultats des activités de Marketing Digital.

Dans un contexte d'investissements soutenus avec des efforts de recrutement importants, l'Ebitda retraité s'est élevé à 20,3 millions d'euros, en augmentation de 5,7 millions par rapport à l'année précédente, pour représenter 15,1 % de la marge brute annuelle.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 164,3 millions d'euros, en croissance de 17,9 % par rapport à 2020, tandis que la marge brute est en hausse de 12,8 % à 134,6 millions.

Conformément à " Ambition 2025 ", le groupe maintient le cap de sa stratégie d'expansion visant à devenir un leader européen du data marketing. "Les solides ressources financières du groupe lui permettent notamment de soutenir une croissance offensive dans le marketing digital afin d'y renforcer ses positions, tout en poursuivant ses investissements commerciaux dans ses activités à portefeuille génératrices de revenus récurrents", écrit Dekuple.

**ANALYSES**

* L'atterrissage est prévu cette semaine. Sauf imprévu, Bercy devrait donner plus de détails dans les heures ou les jours qui viennent sur la nouvelle mouture du prêt garanti par l’Etat (PGE) annoncée à la mi-mars, un dispositif déjà adapté plusieurs fois depuis sa création en mars 2020. « Des discussions techniques sont en cours, aussi bien avec les banques qu'avec la Commission européenne », explique une source proche de Bercy.

Sans connaître précisément le nouveau dispositif, les banques affichent un soutien de principe. « Elles continueront, comme elles l'ont fait, à rechercher des solutions avec leurs clients, notamment dans le contexte d'activités exceptionnellement impactées par le conflit en Ukraine », a fait savoir la Fédération bancaire française (FBF). Mais en coulisse, certains établissements doutent de l'utilité de cette nouvelle version.

Les PGE ont été créés initialement pour aider les entreprises à traverser sans dommage la période du confinement. Sauf dans le cas de prêts accordés aux très grandes entreprises, ces prêts sont garantis à 90 % par l'Etat. Ils doivent à présent être mis au goût du jour dans le cadre du « plan de résilience » établi par le gouvernement.

Dans le principe, ce nouveau PGE devrait connaître deux innovations. Premièrement, pour les prêts accordés jusqu’au 31 juin prochain, les montants que les entreprises pourront emprunter passeront de 25 % du chiffre d'affaires à 35 %. Deuxièmement, après le 31 juin, et jusqu'à la fin de l'année, un autre PGE verra le jour, autorisant cette fois d'emprunter seulement l'équivalent de 10 % du chiffre d'affaires.

« Je reste prudent, car tout cela n'est pas encore définitivement validé », avait toutefois ajouté Bruno Le Maire, à la mi-mars, en présentant ce projet. Sans parler de réticences, certains responsables bancaires ne se montrent pas enthousiastes.

Parmi les remarques, le quota d'emprunt de 35 % serait trop important, puisqu'en moyenne, les entreprises qui ont souscrit des PGE ont emprunté l'équivalent de 18 % de leur chiffre d'affaires, selon une source du secteur. Ainsi, elles n'auraient pas encore épuisé les possibilités actuelles (de 25 %). Ensuite, explique un responsable bancaire, « si une entreprise déjà endettée a des difficultés, il est douteux qu'elle puisse aller mieux en s'endettant davantage ».

L'argument inverse aussi est avancé : pour certaines entreprises qui allaient déjà bien, le PGE n'a pas constitué une bouée de sauvetage, mais une aubaine. « Je connais des entreprises qui ont ainsi pu renforcer leur trésorerie et mener sans difficulté des opérations de croissance externe », explique un banquier, qui ne voit pas l'intérêt d'y revenir.

Accordé à quelque 700.000 entreprises entre 2020 et 2021, pour un montant de près de 145 milliards d'euros, le PGE fait désormais du surplace. « On ne suit même plus les statistiques hebdomadaires », poursuit une source bancaire. Le nouvel instrument ne répondrait donc pas à une demande forte, mais plutôt… au calendrier électoral.

« Et pourquoi pas ? », tempère une autre banque qui fait l'analogie avec les « prêts participatifs relance », lancés au printemps 2021, mais qui n'ont pas su trouver leur public. « Ces prêts ont au moins le mérite d'exister, ce qui est rassurant pour le client, et complète ainsi l'arsenal de ce que nous pourrions proposer. »

**L’AGENDA DU 29 mars 2022**

**8h00 en Allemagne**

Vente au détail en février

Confiance des consommateurs (gfk) en avril

**8h45 en France**

Moral des ménages en mars

**15h00 aux Etats-Unis**

Indice S&P Case Schiller des prix immobiliers en février

**16h00 aux Etats-Unis**

Confiance des consommateurs du Conference Board en mars